

Direction santé publique et environnementale
Veille et sécurité sanitaire

Courriel : ars13-alerte@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 80 00 / Télécopie : 04 13 55 83 44

Date : 17/08/2023

A l'attention des cliniciens (infectiologie, neurologie, réanimation, service des urgences) et des laboratoires de biologie des établissements de santé de la région Paca

Objet : Trois cas autochtones d'infection à virus West-Nile dans la région Paca en 2023

Depuis début août, **3 cas autochtones d'infections à virus West-Nile (VWN)** ont été détectés en Paca : un cas résidant dans les Bouches-du-Rhône, un cas résidant dans le Var et un cas résidant dans les Alpes-Maritimes. Un des cas a présenté une forme neuro-invasive. Ces cas signalés en moins d'une semaine semblent être le reflet d'une circulation à large échelle du VWN dans la région.

Dans ce contexte nous vous sollicitons afin de contribuer à la surveillance des infections neuro-invasives à VWN.

A noter qu'en 2023, des cas autochtones ont été identifiés pour la première fois en Gironde, dont plusieurs formes neuro-invasives.

L'objectif de la surveillance des infections à VWN est **d'identifier des formes neurologiques, c'est-à-dire les formes méningées, encéphaliques ou paralytiques aigues**.

Le dispositif de surveillance du VWN vise ainsi à :

- détecter les cas humains présentant des formes neurologiques ;
- fournir les informations nécessaires aux institutions chargées de la mise en place et de l'adaptation des mesures de contrôle et de prévention ;
- mettre en œuvre des mesures adéquates, en particulier pour la sécurisation des produits issus du corps humain ;
- alerter les institutions internationales de la circulation du virus en France métropolitaine.

La surveillance consiste en une identification des cas suspects d'infection neuro-invasive à VWN, dont la définition épidémiologique est la suivante :

Cas suspect d'infection neuro-invasive à virus West-Nile :

- Un adulte (≥ 15 ans) ;
- Hospitalisé entre le 1^{er} mai et le 30 novembre ;
- Présentant un LCS clair (non purulent), prélevé en raison d'un état fébrile (fièvre $\geq 38,5^{\circ}\text{C}$), associé à des manifestations neurologiques de type encéphalite, méningite, polyradiculonévrite ou paralysie flasque aiguë sans étiologie identifiée.

En cas d'identification d'un cas suspect, les prélèvements biologiques (LCS, sang total sur EDTA) seront expédiés, au moins une fois par semaine, selon la réglementation en vigueur, au CNR des arbovirus de Marseille avec l'[étiquette de transmission](#) et la [fiche de renseignements du CNR](#).

CNR des arbovirus

Tél : 04 13 73 21 81

Fax : 04 13 73 21 82

cnr-arbovirus.u1207@inserm.fr

<http://www.cnr-arbovirus.fr/www/>

Adresse d'expédition :

CNR des ARBOVIRUS
IHU Méditerranée-Infection
1^{er} étage – Laboratoire 114
19-21 Boulevard Jean Moulin
13005 Marseille

En cas de résultat biologique positif, le CNR informera sans délai l'Agence régionale de santé et Santé publique France.

Par ailleurs, les infections à virus West-Nile ont été ajoutées à la liste des maladies à déclaration obligatoire ([décret n° 2021-573 du 10 mai 2021](#) complétant la liste des maladies faisant l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire). En cliquant sur le lien, vous trouverez la [fiche CERFA](#) correspondante.

Cette surveillance s'inscrit dans le cadre d'un accord de la CNIL pour les activités d'investigations épidémiologiques de Santé publique France (avis n° 341 194) et du dossier CNIL spécifique à la surveillance (n°01075, autorisation 901085). Les données seront rendues anonymes en fin de surveillance.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le [site de Santé publique France](#) et sur le [site de l'ARS Paca](#).